CONCOURS PHOTO – Zoom sur les Risques

Fiche de participation

A déposer avant le 30 mai 2025 sur web.esst@ac-nantes.fr

Le dépôt de la fiche de participation nécessite l'obtention des autorisations de droit à l'image associées aux productions si les participants sont identifiables.

Etablissement	**E.R.E.A Les Terres Rouges** **9 rue Jean Giono** **BP10077** **49181 St Barthélemy d'Anjou** **Tél : 02 41 95 70 00** **Mail : ce.0490925P@ac-nantes.fr**
Classe participante (niveau et spécialité)	**CAP peintre applicateur de revêtements**
Enseignant(s) pilote(s) du projet	**Le projet a été mené avec l'implication de Mme Sophie Gaultier (PSE), Mme Séverine Gaboriau (Français) et M. Samuel Jauregui (Enseignement professionnel), enseignants de la section CAP Peintre Applicateur de Revêtements.**
Autres personnes ressources	**Ce projet a été rendu possible grâce à la participation active des élèves de la classe de seconde CAP Peintre Applicateur de Revêtements de l'EREA de Saint-Barthélemy-d'Anjou.** **la CARSAT : Liens : doc : 1 doc : 2** **Emilie Templier chargés de mission du dispositif** **Enseigner la santé et la sécurité** **Julien Landelle, secrétaire général d'EPLE, apparaît en photo dans le projet.**

Réfection d'un bureau administratif – Projet BDE (Bureau des Entreprises)

Description de la situation professionnelle

Contexte :

Une équipe en formation « Peintre applicateur de revêtements » intervient sur un chantier-école afin de rénover un bureau administratif au sein de l'EREA-LEA "Les Terres Rouges", un établissement scolaire public du second degré.

Dès le début des travaux, le secrétaire général d'EPLE vérifie que la mise en sécurité du chantier a bien été respectée, conformément au Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS).

Ce plan prend en compte les éléments suivants :

- Le travail en milieu confiné,
- L'exposition à des produits chimiques,
- Le port et le déplacement de charges,
- L'utilisation de machines potentiellement dangereuses,
- Le travail sous tension électrique,
- Le travail en environnement bruyant,
- Les gestes répétitifs fréquents et prolongés.
- La réception du matériel, l'utilisation sécurisée des moyens d'accès, la préparation des supports ainsi que le respect du planning sont organisés pour garantir la sécurité des intervenants et limiter les nuisances.

Objectifs :

Travailler en toute sécurité, conformément à l'article L.235-6 du Code du travail,
Optimiser l'organisation afin de respecter les délais et la qualité des prestations,
Honorer les engagements de qualité et de délais, sans perturber le fonctionnement du service administratif.

1 Photo de la situation contenant des risques

2 Photo de la situation contenant les mesures de prévention mises en place

3 Photo de la situation sur laquelle les risques sont identifiés par des numéros

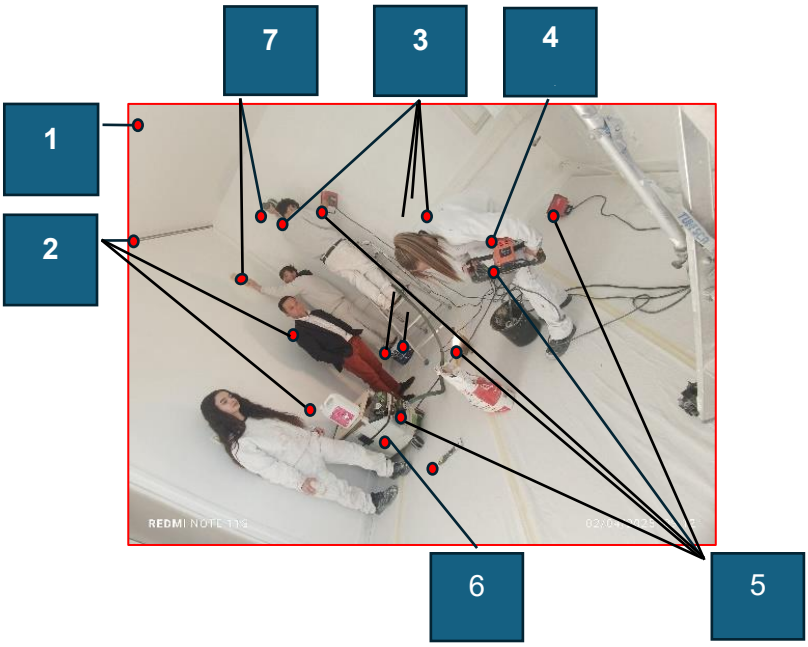

4 Tableau d'analyse de la situation

Numéro	Description de la situation à risque	Identification des conséquences sur la santé et la sécurité des salariés	Proposition de mesures de prévention adaptées
1	**Travail en milieu confiné : intervention dans des espaces étroits (petites pièces, manque d'aération, derrière des matériels) limitant les mouvements.**	-Risque psychosociale, stress physique et mental. -Risque de blessures : contusions, luxations, fractures, conséquences de chutes, ou de chocs. -Risques de Troubles Musculosquelettiques (TMS) conséquences de postures contraignantes. - Difficultés d'évacuation en cas d'urgence. - Risque d'intoxications aigües ou chroniques, conséquences d'expositions accrues et/ou répétées aux émanations de produits à un niveau supérieur aux limites réglementaires.	- Évaluation préalable des risques. - installation de ventilation adéquate. - Formation au travail en espace confiné - Utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI). - Mise en place de procédures organisationnel pour isoler les raccordements fonctionnels. - Travail sans pression extérieure - prévoir un/une coordinateurs de chantier.
2	**Exposition aux produits chimiques : utilisation de peintures, solvants, décapants souvent toxiques.**	- Irritations cutanées ou oculaires - Réactions allergiques - Troubles respiratoires aigus ou chroniques - Risques d'intoxication ou d'effets à long terme (cancers)	- Interdire l'accès sur le chantier aux personnes extérieures. - information et signalisation (pictogrammes de sécurité visibles). - Ventilation des zones de travail - Port d'EPI adaptés (gants, masque, lunettes). - Formation à la lecture des fiches de données de sécurité (FDS). - Substitution possible par des produits moins nocifs. - Stockage sécurisé des produits chimiques.
3	**-Soulever, porter et déplacer des matériaux lourds : du matériel de chantier : comme des futs de peinture,**	- Risques de blessures musculaires : déchirure, élongation, au niveau du dos, des bras, des jambes. - Troubles Musculosquelettiques (TMS) : tendinites, lombalgie, dorsalgie, conséquences de la manutention manuelle	- Formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) - Utilisation d'aides mécaniques (diables, chariots) - Travail en binôme

		- Risques d'écrasements, d'entorses, de fractures conséquences de chutes d'objets, ou de glissades de l'opérateur.	- Organisation de l'espace de travail pour limiter les déplacements - Pauses régulières.
4	**Travail avec des machines dangereuses : telles que des malaxeurs ou des ponceuses.**	-Coupures, écrasements, amputations, projections de débris, blessures liées aux mouvements brusques ou aux dysfonctionnements des machines.	-Port des équipements de protection individuelle (gants adaptés, lunettes, protections auditives), -Vérification régulière de l'état des machines, -Formation à l'utilisation des outils, -Mise en place de dispositifs de sécurité (arrêt d'urgence, carters de protection).
5	**Travail sous tension électrique : notamment lors de la peinture à proximité d'installations électriques ou d'équipements sous tension.**	Risque d'électrisation ou d'électrocution, brûlures, chocs électriques, arrêt cardiaque, incendie.	-Couper l'alimentation électrique avant l'intervention, -Signalisation claire des zones à risque, - Port d'EPI adaptés, chaussures de sécurité, -Formation à la prévention du risque électrique, -Respect des distances de sécurité - Remplacer si possible les moyens d'éclairage brancher sur le secteur par des modules batterie autonome sans fil, lampes rasantes.
6	**Travail en milieu bruyant : notamment lors de l'utilisation de machines telles que ponceuses, perceuses, etc.**	Risques de perte auditive progressive (surdité), acouphènes, fatigue, stress, troubles de la concentration.	-Port de protections auditives adaptées (casques antibruit, bouchons), -Entretien régulier des machines pour limiter le bruit, - Limitation du temps d'exposition (8 heures par jour pour 80dB(A), 30 minutes pour 92 dB(A)), -Isolement des sources de bruit, Mise en place de pauses régulières.
7	**Travail répétitif lié à des gestes fréquents et prolongés : (application de peinture, ponçage, etc.).**	Troubles musculo-squelettiques (TMS) : tendinites, lombalgies, tensions musculaires, fatigue physique.	-Aménagement des postes de travail : Alternance des tâches, pauses régulières, exercices d'échauffement et d'étirement, gymnastique de compensation, utilisation d'outils ergonomiques (girafe, girafon, P.I.R.L.), formation aux bons gestes et postures (formation PRAP).